

Coalition des assistés sociaux, ainsi que pour Amnistie Internationale. Par ailleurs, on n'a pas manqué de souligner que les textes préparatoires souffraient d'une limite majeure dans la mesure où ils ne faisaient droit qu'à une seule perspective, qu'à un seul point de vue, ce qui est décidément très difficile à accepter quand on sait le pluralisme qui caractérise toute société civile le moins démocratique et diversifiée. Si le gouvernement canadien entend reconnaître les contributions de la société civile, il doit être à son écoute et ne pas substituer sa propre vision à celle de ceux qu'il prétend consulter.

On n'a pas manqué non plus de souligner plusieurs autres biais dans la documentation fournie, en particulier, à propos de l'expression «peuple canadien» qui réduit de manière inacceptable la complexité de la réalité canadienne. Non seulement doit-on compter avec l'existence des peuples autochtones, mais il faut aussi compter avec celle du peuple québécois. Dans le même ordre d'idées, la documentation officielle devrait donc éviter de réduire la réalité autochtone à celle de groupes ethniques, ou encore, éviter d'assimiler les femmes à une catégorie.

Enfin, ce type de consultation, bien qu'enrichissant, doit s'élargir et céder la place à un véritable débat public pour ne plus être associé à un simple processus de légitimation ou à un débat d'experts. La préoccupation, exprimée dès le commencement de la journée, de favoriser par tous les moyens une réelle participation de la société civile conduit tout droit à la proposition suivante: **que le gouvernement canadien reconnaisse l'apport de la société civile et que, à cette fin, il prenne la responsabilité d'organiser des consultations ouvertes et légitimes auprès des citoyennes et citoyens de ce pays sur des enjeux qui les touchent au premier chef. Il s'agit d'une véritable nécessité démocratique qui dépasse le cadre même du processus de consultation tel qu'il a été enclenché jusqu'à maintenant.**

Montréal, le 17 novembre 1997.